

Edito



« C'est le Grenelle de l'Environnement qui, dès 2007 et sous l'impulsion de Jean-Louis Borloo, avait placé la notion de « biodiversité » au cœur même de ses travaux. »

Notre pays possède certainement l'un des patrimoines naturels les plus exceptionnels du monde, notamment grâce à nos territoires ultramarins qui présentent des niveaux de biodiversité pour le moins étonnants. Ainsi, la Polynésie française regroupe, à elle seule, un cinquième des atolls de la planète ; la Nouvelle-Calédonie, quant à elle, abrite la deuxième plus grande barrière de récifs coralliens au monde. Et la liste est encore bien longue...

La France a déjà mis en œuvre de nombreux outils pour préserver cette richesse et la diversité de nos écosystèmes. Je pense notamment à l'une des mesures phares du Grenelle de l'Environnement, la Trame verte et bleue. C'est d'ailleurs le Grenelle de l'Environnement qui, dès 2007 et sous l'impulsion de Jean-Louis Borloo, avait placé la notion de « biodiversité » au cœur même de ses travaux. Aussi, le groupe UDI ne pouvait qu'accueillir avec enthousiasme l'annonce faite par le président de la République, lors de la Conférence environnementale en septembre 2012, sur l'arrivée imminente d'un projet de loi sur la biodiversité.

Le Gouvernement avait alors promis qu'il s'agirait du « *premier grand texte de protection de la nature depuis la loi de 1976* ». Il aura fallu attendre plus de deux ans pour enfin le voir discuter dans notre hémicycle. Cette attente aurait certainement pu être justifiée si nous nous apprêtions, aujourd'hui, à débattre d'un texte ambitieux et puissant sur la biodiversité. Nous devons nous contenter d'un ersatz de projet de loi, auquel il manque l'esprit si novateur du Grenelle de l'Environnement.

Si ce texte va dans le bon sens, en proposant une vision plutôt dynamique de la biodiversité, il se perd dans des concepts souvent trop vagues qui desservent l'objectif principal : enrayer la perte de notre biodiversité. Nous avons donc déposé un certain nombre d'amendements pour améliorer ce texte mais malheureusement nous n'avons pas été assez entendus.

Bertrand Pancher, Député de la Meuse

Questions au Gouvernement

« Il y a trois jours, le président ukrainien, M. Porochenko, n'a pas hésité à déclarer que les accords de Minsk ne fonctionnaient pas. Même s'ils restent pour la partie ukrainienne un espoir, ils sont encore loin d'être une réalité. Aussi, pourriez-vous, nous préciser la position de la France et bien évidemment de l'Europe au regard de cette situation ? Faut-il envisager de durcir les sanctions, qui, à ce jour, n'ont donné que peu de résultats, si ce n'est pénaliser nos exportations, notamment les filières agricoles et agroalimentaires ? »

François Rochebloine, Député de la Loire, 18 mars

« Quelles solutions comptez-vous privilégier afin de simplifier les dispositions devant entrer en vigueur cette année ? Pourquoi ne pas profiter de cette réforme de la PAC pour honorer la promesse d'une simplification normative tant attendue par les agriculteurs ? Soyons des acteurs de la simplification de la vie nos agriculteurs et de nos concitoyens. »

Thierry Benoit, Député d'Ille-et-Vilaine, 18 mars

« Ma question ...concerne les chambres de commerce et d'industrie lesquelles ont fait l'objet de regroupements afin d'optimiser leur efficacité. Cette efficacité pourrait être mise à mal avec la taxe sur leurs fonds de réserve que vous avez instaurée : 170 millions d'euros en 2014, 500 millions d'euros en 2015. Bref, après avoir matraqué nos concitoyens, les classes moyennes ... vous vous attaquez maintenant aux chambres consulaires dont chacun ici, de droite comme de gauche, reconnaît l'utilité, notamment en matière de développement économique de nos territoires.

Laurent Degallaix, Député du Nord, 17 mars

Le projet de loi relatif à la biodiversité

- ★ L'heure est grave en matière d'environnement, et notamment de biodiversité. Sur l'ensemble de notre territoire, près de 165 hectares de milieu naturel sont détruits chaque jour. **A ce rythme, la moitié des espèces vivantes présentes dans notre pays pourrait disparaître d'ici un siècle. En 2010, Jean-Louis Borloo avait déjà alerté sur l'importance de préserver la diversité biologique, n'hésitant pas à parler de « sixième extinction » des espèces vivantes.**
- ★ Plus qu'un enjeu national, la biodiversité représente bien aujourd'hui un challenge crucial pour notre planète, dont 60% des écosystèmes ont été dégradés au cours des 50 dernières années. Elle a surtout l'opportunité de mobiliser, dès cette année, la communauté internationale, lors de la COP 21, qui devrait enfin permettre de fixer un nouveau cap sur le climat.
- ★ Ce texte sur la biodiversité ne doit donc pas devenir un miroir aux alouettes. En effet, introduire des concepts séduisants dans un projet de loi ne suffit pas à le rendre ambitieux. Il faut aussi **en mesurer la portée et déterminer des axes d'intervention concrets**, à long terme comme à court terme.
- ★ Par ailleurs, **aucun moyen financier concret n'est présenté dans le projet de loi**, ce qui le rend peu applicable rapidement.
- ★ Enfin, **le sujet d'une police de l'environnement** nous semble insuffisamment traité dans ce texte.
- ★ La création d'une Agence française pour la biodiversité (AFB), regroupant plusieurs organismes, est une idée intéressante et nécessaire **pour gagner en cohérence et en simplicité**. Cependant, et à l'image de ce texte, **la mise en œuvre de cette Agence reste imprécise et laisse craindre – à terme – une institution honorifique sans réel pouvoir de décision et d'action**. Lors de l'examen du budget Ecologie pour 2015, le Groupe UDI avait salué la sanctuarisation des crédits relatifs au programme « paysages, eau et biodiversité ». Pour autant, cela sera-t-il vraiment suffisant pour préparer la mise en fonctionnement de l'AFB ?

Vu du groupe UDI

- ★ Dès l'examen en commission, le groupe UDI a souhaité que les territoires d'outre-mer soient mieux représentés dans l'AFB. Une revendication que le Gouvernement a su entendre. Sous l'impulsion de nos députés polynésiens, une meilleure représentation de l'outre-mer au sein du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a été acceptée lors des débats en séance.
- ★ Le Groupe UDI a également pu sensibiliser le Gouvernement sur la question du frelon asiatique : il devra remettre un rapport sur les mesures à prendre contre cette espèce considérée comme nuisible ;
- ★ Par ailleurs, le Groupe UDI a milité pour un renforcement du dialogue sur les sujets de biodiversité. Les actions pour mobiliser les différents acteurs mériteraient d'être davantage abordées dans le projet de loi.
- ★ Enfin, le Groupe UDI a plaidé pour mettre fin aux oppositions systématiques et réductrices qui sont faites à la fois entre performance économique et performance environnementale, et entre agriculture et biodiversité. Aussi, une association plus étroite des agriculteurs à la protection de la biodiversité est-elle une impérieuse nécessité.

En commission

Le Projet de loi relatif à la santé

- ★ La réforme de notre système de santé doit aujourd'hui permettre de concilier **deux exigences majeures : un accès équitable à des soins de qualité dans un contexte de tension budgétaire extrême.**
- ★ En outre, **il n'est plus possible d'ignorer l'émergence de problématiques nouvelles** comme l'allongement de la durée de la vie, le développement des maladies chroniques, l'affaiblissement progressif du lien entre patients et professionnels de santé avec Internet, la demande croissante de transparence de nos concitoyens et de nos concitoyennes, l'équilibre entre accès aux progrès thérapeutiques et enjeux de sécurité sanitaire.
- ★ Il était par conséquent indispensable que le gouvernement mette en œuvre **une réforme structurelle de notre système de santé**, qui s'attaque à des questions aussi essentielles que **la désertification médicale, le rapprochement entre public et privé, la carte hospitalière, la répartition territoriale équitable des établissements de santé et leur nécessaire modernisation, la sécurité sanitaire, ou encore l'innovation et la recherche.**

Vu du groupe UDI

- ★ Ce projet de loi **ne répond en rien à ces enjeux pourtant majeurs** et ne fait que traduire, en définitive, **le manque d'ambition du gouvernement** quant aux nécessaires réformes de notre système de santé publique.
- ★ Nous regrettons, en premier lieu, **une véritable absence de méthode** : comment comprendre en effet qu'une réforme soulevant des questions aussi essentielles **fasse l'objet d'une concertation improvisée en urgence après que le projet de loi ait déjà été déposé à l'Assemblée nationale ?**
- ★ Ce projet de loi donne également à voir **les contradictions de la politique du gouvernement en matière de santé.** Ainsi, la politique de prévention, présentée comme un axe fort et une priorité du projet de loi, **a pourtant subi une baisse de crédits de connaître une baisse de 25,2 % entre 2014 et 2015.** De même, la question de l'accès aux soins n'est traitée que sous l'angle de la généralisation du tiers payant, mais **aucune réponse n'est apportée pour diminuer le reste à charge, qui atteint parfois des nouveaux insoutenables.**
- ★ Enfin, ce projet de loi **passe sous silence des enjeux essentiels :**
 - Il ne permettra pas **d'assurer aux professionnels de santé des revenus attractifs**, sans lesquels le niveau d'excellence de recrutement et les obligations liées à ce domaine d'activité ne pourraient être maintenus.
 - Il ne **décloisonne pas notre système de santé**, afin que les structures juridiques s'effacent devant les obligations mises en place dans l'intérêt des citoyens et des citoyennes **et que le patient soit véritablement mis au cœur de notre système de soins.**
 - Il **ne favorise pas suffisamment la recherche et l'innovation et l'accès au progrès thérapeutique**, qui permettent pourtant que la santé ne soit pas un coût mais **un véritable investissement pour l'avenir.**
 - Il ne prévoit **aucune mesure d'ampleur pour lutter contre le drame de la désertification médicale.**

Dans la presse

La droite s'opposera vigoureusement à la loi Santé à l'Assemblée – AFP – 17 mars 2015

L'UDI et l'UMP s'opposeront vigoureusement au projet de loi Santé de Marisol Touraine, dont l'examen commence en commission mardi et dont ils contestent notamment la généralisation du tiers-payant, ont-ils indiqué.

Alors que "l'ensemble des professions de santé est déchaîné" contre le texte, le chef de file de l'UDI, Philippe Vigier, a dénoncé "l'obstination sans fin" de Marisol Touraine sur le tiers payant.

"Ce n'est pas une amélioration de l'accès aux soins. La vraie réponse pour les patients, c'est le reste à charge", a-t-il jugé dans un point-presse.

"Il n'y a pas un mot dans le texte sur la désertification médicale, alors que ça concerne directement la sécurité sanitaire", a-t-il aussi regretté.

Une seule mesure trouve grâce à ses yeux: le droit à l'oubli, qui doit permettre aux personnes ayant guéri d'un cancer d'être dispensées de mentionner leur ancienne maladie lorsqu'elles souhaiteront contracter un emprunt.

Même charge de la part du président du groupe UMP, Christian Jacob, qui a dénoncé "le bras d'honneur fait aux médecins par Marisol Touraine, d'une part en mettant la procédure d'urgence sur le texte (une seule lecture par chambre) et d'autre part en déposant 50 amendements juste avant le passage en commission". L'UMP est contre la généralisation du tiers payant car cela va "occasionner une surconsommation médicale" et susciter davantage de travail administratif pour les médecins", a expliqué M. Jacob.

Réforme territoriale: les positions des groupes politiques – AFP – 10 mars 2015

Michel Piron et Philippe Vigier (UDI): Le groupe UDI vote contre ce texte qui représente "une immense déception". "Où est la vision, l'architecture, l'architecte? Le gouvernement a écouté, mais gouverner ce n'est pas seulement écouter, c'est choisir (...) Ainsi, sur le seuil d'habitants par intercommunalité, il y aura autant d'exceptions que de situations conformes à la règle! (...) L'abstention annoncée aux élections départementales est favorisée par cet absence de cap." (point de presse)

Fin de vie: positions des groupes politiques à l'Assemblée – AFP – 10 mars 2015

- UDI: les centristes voteront pour la proposition de loi, et seront "extrêmement vigilants à ce que ce texte équilibré reste en l'état. Si jamais par voie d'amendement, il y avait une tentative d'accréditer l'idée de suicide assisté ou d'euthanasie, jamais nous ne pourrions suivre une telle démarche", a prévenu le président du groupe, Philippe Vigier. La proposition de loi, avec le caractère contraignant des directives anticipées, "essaie d'apporter une meilleure prise en compte de ce que pourrait être la volonté de celui ou celle qui s'en va", mais "il y a une marge d'incertitude qui ne sera jamais comblée totalement par la loi", a déclaré Michel Piron, porte-parole du groupe sur ce texte (à la presse).

Questions au Gouvernement

« La proposition de loi sur la fin de vie aborde cette zone d'ombre extrêmement sensible que certains considèrent comme « encore la vie » et d'autres comme « déjà la mort ». Cette double interprétation, renforcée par l'introduction de la sédation profonde et continue jusqu'au décès, ainsi que la sérénité des débats que chacun appelle de ses vœux, exigent la plus grande clarté de votre gouvernement sur sa position et sur ses réelles intentions. Cela est d'autant plus important que, pour beaucoup d'entre nous, le suicide assisté est la ligne rouge que nous redoutons... C'est la raison pour laquelle je vous remercie de nous apporter clairement des précisions – est-ce un objectif, est-ce une étape, est-ce le marchepied pour un nouveau texte ?

Jean-Christophe Fromantin, Député des Hauts-de-Seine, 11 mars

« Jean-Marc Ayrault, avait, au nom de l'État, précisé ici même, au travers d'une lecture politique de l'accord de Nouméa, que le défaut d'inscription sur la liste générale de 1998 ne pouvait à lui seul justifier une radiation. Or, la Cour de cassation avait déjà, en 2011, avec l'arrêt Jolivel, pris une position inverse allant dans le sens des indépendantistes. Vous avez abandonné cette position politique au profit de celle de la Cour de cassation, et ce revirement en moins d'un an a jeté le trouble en Nouvelle-Calédonie, faisant perdre à l'État de sa crédibilité.»

Sonia Lagarde, Députée de la Nouvelle-Calédonie, 10 mars

Monsieur le secrétaire d'État au budget, hier, des dizaines de milliers de travailleurs indépendants, artisans et commerçants ont exprimé leur colère dans la rue : colère face aux impôts, taxes et charges, toujours plus élevés, qui les asphyxient, colère face aux contraintes, toujours plus nombreuses, qui entravent leur activité. Mais surtout, ils ont crié leur colère face aux dysfonctionnements insupportables de leur régime de protection sociale, qui mettent en péril des millions de TPE françaises.»

François Rochebloine, Député de la Loire, 10 mars